

DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS



PROJET EDUCATIF

DU TEMPS MERIDIEN

JUIN 2018

Directeur : Benjamin NONNI
Service Restauration & Nettoyage
Mail : restaurationnettoyage@ville-de-vimy.fr
Tél : 06 40 90 97 54 / 06 32 73 44 28
Mairie de Vimy – 2 rue Rouget de Lisle 62580 VIMY

SOMMAIRE

1- PRESENTATION	3
A / Préambule	3
B / Organisateur du projet	3
C / Forme	3
D / Le public accueilli	3
2- LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	4
3- LES MOYENS MIS EN PLACE	4
A / Taux d'encadrement	4
B / Favoriser la vie en collectivité	4
C / Favoriser la découverte du goût et d'équilibre alimentaire	4
D / Encourager les enfants aux notions d'hygiène	5
E / Permettre à l'enfant d'être plus autonome	5
F / Favoriser le respect, le partage et l'écoute	5
G / Sensibiliser au bruit	5
4- LE FONCTIONNEMENT	6
A / Prise en charge des enfants	6
B / Temps d'activité	6
C / L'équipe encadrement	6
D / Santé	6
E / Responsabilisation des enfants sur leur comportement	7
5- EVALUATIONS	8
6- ANNEXES	9
A / Règlement intérieur	10
B / Charte de vie au restaurant scolaire	12

1- PRESENTATION :

A / Préambule :

Le temps méridien est un moment charnière dans le rythme de vie de l'enfant. Afin de développer l'aspect éducatif durant ce temps et de répondre aux besoins des enfants, la commune de VIMY propose différents moyens humains, matériels et financiers.

Ce service a une vocation sociale et éducative. La pause méridienne est pour l'enfant un temps pour se restaurer, un temps pour se détendre, un moment de convivialité.

Le projet pédagogique est l'outil de référence qui permet à chacun de comprendre les objectifs et le fonctionnement du temps méridien. Le service restauration a comme objectifs la sécurité et le bien-être des enfants, la qualité de leur alimentation, l'apprentissage du goût, des principes de la nutrition et de l'autonomie, l'éducation au respect des personnes et des biens, à la vie collective, à l'hygiène. Ce projet évoluera grâce à la participation de tous les acteurs : enfants, parents et professionnels.

B / Organisateur du projet :

Commune de VIMY
2 rue Rouget de Lisle
62580 VIMY

C / Forme :

« Le temps méridien, constitue un temps de repos mais il peut être éducatif.

Il vise avant tout à créer un espace de détente et de bien être pour les enfants qui bénéficient de la restauration. Il associe des aspects éducatifs durant le repas ainsi que des temps animation libre, avant et après le repas. Autour du repas, activités proposées-activités libres alterneront, permettant à l'enfant d'exercer un choix et favorisant ainsi sa participation. »

Ce temps méridien se déroule de 11h45 à 13h45. Il est découpé en deux parties (différemment organisé suivant l'ordre des services) :

- Le repas,
- Les activités récréatives.

D / Le public accueilli :

- 🇫🇷 Des enfants de l'école maternelle âgés entre 3 et 6 ans : en moyenne 50 enfants,
- 🇫🇷 Des enfants de l'école élémentaire âgés entre 6 et 11 ans : en moyenne 90.

2- LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- ✚ Favoriser la vie en collectivité et le développement de la sociabilité intra et inter groupe,
- ✚ Favoriser la découverte du goût et d'équilibre alimentaire en agissant sur la santé,
- ✚ Encourager les enfants aux notions d'hygiène,
- ✚ Permettre à l'enfant d'être plus autonome et responsable,
- ✚ Favoriser le respect, le partage et l'écoute,
- ✚ Amener l'enfant à se divertir,
- ✚ Sensibilisation au bruit.

3- LES MOYENS MIS EN PLACE :

A / Taux d'encadrement :

En l'absence de réglementation, la commune de VIMY s'engage à respecter le taux d'encadrement suivant :

- ✓ 1 adulte pour 12 enfants en maternelle,
- ✓ 1 adulte pour 20 enfants en élémentaire.

Ces agents participent pleinement à l'éducation des enfants et suivent des formations.

B / Favoriser la vie en collectivité :

- Mise en place d'une charte de vie à la restauration scolaire présentée et affichée aux enfants de façon ludique.
- Renforcement des temps d'échange et d'écoute.
- Possibilité à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe.
- Présence permanente des agents de la restauration scolaire pendant le temps du repas, ceux-ci déjeunent avec les enfants. Cette présence ayant comme objectifs un temps de convivialité de partage.

C / Favoriser la découverte du goût et d'équilibre alimentaire :

- L'enfant est éveillé au goût, il prend plaisir à manger,
- Le choix des repas prend en compte l'importance et la diversité des traditions culinaires,
- Le personnel invite l'enfant à la découverte sensorielle des aliments,
- Le personnel sensibilise l'enfant à l'équilibre nutritionnel, les repas servis satisferont aux besoins nutritionnels,
- L'organisation des ateliers sur la découverte du goût et de l'équilibre alimentaire avec la complicité du prestataire.

D / Encourager les enfants aux notions d'hygiène :

- Apprendre aux enfants les bons comportements hygiéniques et faire que la propreté devienne un automatisme,
- Surveiller le passage aux toilettes et le lavage des mains avant d'aller manger.

E / Permettre à l'enfant d'être plus autonome :

- Les conditions d'organisation du repas intègrent dans la mesure du possible et respectable les choix de l'enfant concernant :
 - Sa quantité d'aliments dans l'assiette : « goûter à tout »
 - Sa place à table,
 - Son implication et sa motivation au service du groupe : être chef de table (dès l'école élémentaire), pour l'eau et le pain par exemple, etc.
- Participer au rangement du matériel. En concertation avec le personnel de service, il est demandé en fin de repas de débarrasser sa table.
- Apprendre aux enfants à être responsable de leurs actes : Laisser propre la cantine en partant, nettoyer sa place si besoin. Ne pas jouer avec la nourriture.

F / Favoriser le respect, le partage et l'écoute :

- Instaurer un respect mutuel grâce à des règles de politesse,
- Être attentif au comportement des enfants : bonne tenue à table, respect envers leurs camarades et le personnel d'animation, de restauration,
- Favoriser le partage,
- Le déjeuner doit être un moment convivial et calme dans l'intérêt de tous. Faire en sorte que les enfants s'écoutent,
- Respecter les règles de vie de la cantine,
- Respecter les locaux et le matériel,
- Application du projet « Vimy Midi Vie ».

G / Sensibiliser au bruit :

- Un indicateur de volume sonore est mis en place. Il indique de manière visuelle le niveau du bruit, car le bruit appelle le bruit c'est : « l'effet cocktail ». Dans un premier temps, l'objectif est de faire prendre conscience aux jeunes enfants des niveaux sonores ambiants de la restauration scolaire. Actuellement, le niveau sonore s'établit aux environs de 80 décibels, l'objectif étant de l'amener à 70 dB. Pour cela il suffit aux agents de leur montrer le signal pour ramener le calme. Dans un deuxième temps, l'idée est de faire passer des messages pédagogiques pendant l'heure du repas, et pour cela une ambiance sonore modérée est indispensable.

4- LE FONCTIONNEMENT :

A / Prise en charge des enfants :

L'équipe municipale du service prend en charge les enfants inscrits en restauration scolaire à la sortie des cours. Les enfants sont sous la responsabilité du service restauration scolaire et nettoyage jusqu'à 13h45.

Temps de restauration de 11h45 à 13h45 avec temps d'activités. Le temps de restauration peut varier en fonction du rythme et de l'autonomie des enfants.

B / Temps d'activité :

Les activités : 3 pôles d'activités sont proposés aux enfants

- ✓ Activités ludiques (jeux..)
- ✓ Activités sportives /manuelles,
- ✓ Jeux de cour en activités libres.

Les agents ne proposent plus d'activités après 13h35. Le matériel sera rangé par les enfants sous la responsabilité des agents référents.

Une surveillance commune de l'ensemble des enfants est mise en place dans la cour avant l'arrivée des professeurs des écoles.

C / L'équipe d'encadrement :

Les Co-Directeurs du service coordonnent le temps de restauration. Ils interviennent auprès du personnel travaillant sur les différents moments scolaires et périscolaires ce qui permet un meilleur suivi des enfants. L'équipe est constituée d'une majorité d'agents qui ont vu grandir les enfants.

Les missions du personnel en restauration scolaire

- ✚ Assurer la sécurité physique et morale des enfants qui nous sont confiés,
- ✚ Avoir un rôle éducatif,
- ✚ Être un exemple pour les enfants,
- ✚ Mettre en place des activités ludiques dans les différents ateliers,
- ✚ Préparer les enfants au temps de sieste et à l'endormissement.

D / Santé :

- **Soins** : Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans ordonnance. Les parents peuvent le cas échéant laisser les médicaments avec ordonnance au directeur de l'école élémentaire pour un traitement ponctuel le midi et sur le temps du goûter. Le responsable de service titulaire de l'AFPS se chargera d'administrer le traitement.

Les agents peuvent prodiguer les petits soins dans l'infirmerie de l'école élémentaire. Il est noté dans un cahier de soin le nom, prénom de l'enfant soigné ainsi que les circonstances et les soins administrés.

Si l'enfant est malade, le responsable se charge de l'enfant et prévient la famille pour qu'elle puisse venir chercher l'enfant malade. Il est aussi chargé de retransmettre les informations à l'enseignant (départ ou appel aux parents).

Les fiches sanitaires dans le dossier d'inscription sont à remplir et signer. Tout changement devra être signalé.

- **Hygiène** : Une éducation à l'hygiène est enseignée aux enfants. Il est interdit de pénétrer dans la cuisine.

- **Protocole d'Accueil Individualisé dit PAI** : Les enfants qui présentent des problèmes de santé (allergies, asthmes...) peuvent être inscrits à la restauration scolaire si les parents signent avec l'école, le médecin scolaire et la municipalité un PAI et fournissent les médicaments et le cas échéant le repas. Ce protocole fixe certaines règles relatives aux moyens d'urgence à mettre en place en cas de crise. Pour chaque enfant, l'équipe sera avisée, informée voire formée.





E / Responsabilisation des enfants sur leur comportement :

- **Principe de Vimy Midi Vie :**

Afin de responsabiliser les enfants sur leur comportement pendant la pause méridienne, un système de permis à points, appelé Vimy Midi Vie, est instauré pour les élèves d'élémentaire.

Chaque enfant est doté d'un capital de 20 points au début de l'année scolaire. L'enfant qui ne respecte pas les règles de la vie collective peut se voir retirer des points par l'équipe de restauration :

- retrait possible de 1 à 6 points lorsque l'enfant ne respecte pas les règles de base de la vie collective :

-  6 points pour agression ou violence,
-  3 points en cas de non-respect volontaire du personnel, du camarade ou insolence,
-  2 points pour non-respect de la nourriture ou du matériel,
-  1 point pour écart de langage, grossièreté ou bousculade.

L'enfant qui a perdu des points peut aussi en récupérer, par des actes utiles qu'il choisit et réalise de son plein gré.

Une évaluation du système est réalisée chaque année pour apprécier son efficacité et rechercher le cas échéant des améliorations.

- **Application de Vimy Midi Vie :**

Chaque décision de retrait et de restitution de points fait l'objet d'une information à la famille par la voie du Livret Vimy Midi Vie. A cet effet, l'agent remet le carnet au Co-Directeur.

Celui-ci prend connaissance des faits qui y sont rapportés, signe et assure à son tour la transmission du carnet à la famille. La famille signe le carnet et le retourne au Co-Directeur.

Lorsqu'un enfant a perdu 12 points, les Codirecteurs rencontrent l'enfant et ses parents pour échanger sur les difficultés de comportement et chercher en commun des solutions.

L'enfant qui, ne manifeste pas clairement sa volonté d'améliorer son comportement, a épuisé son capital de 20 points, peut être exclu de la pause méridienne, après une seconde rencontre avec l'enfant et ses parents.

La durée de l'exclusion est de 4 jours la première fois de l'année scolaire que l'enfant a perdu tous ses points.

A chaque nouvelle année scolaire et, le cas échéant après chaque période d'exclusion, le capital de 20 points est reconstitué.

Après avoir été exclu une première fois, si un enfant perd de nouveau tous ses points dans la même année scolaire, la Commune peut décider d'une deuxième exclusion pour une durée de deux mois, sans rencontre préalable avec les parents.

Lorsque les parents ne donnent pas suite à une demande de rencontre formulée par un représentant de la Commune alors qu'une décision d'exclusion est en jeu, l'absence de rencontre ne fait pas obstacle à la décision d'exclusion.

5- EVALUATIONS :

L'évaluation sera un outil qui permettra dans un premier temps de communiquer et d'analyser la mise en place du projet auprès de l'ensemble des acteurs. Puis dans un deuxième temps, elle nous aidera également à cibler et à accompagner les enfants dans leurs apprentissages et leurs évolutions à travers leurs parcours scolaires. Et pour finir, nous pourrons ressortir les points forts et les points à améliorer dans le but de les identifier et répondre aux écarts constatés en adaptant nos pratiques.

Le référentiel d'évaluation se portera sur les objectifs de notre projet. Nous pourrons aborder le projet de trois manières différentes : pertinence, efficacité et impact sur son environnement. Pour cela nous nous aiderons d'un tableau avec différents exemples d'indicateurs pour chaque objectif opérationnel du projet.

 Permettre à l'enfant d'être acteur de son quotidien :

Favoriser des moments éducatifs à travers les repas et les activités proposés	Favoriser l'autonomie des enfants
<ul style="list-style-type: none">✓ Est-ce les règles de vie sont appliquées ?✓ Peut-on constater une évolution dans le comportement des enfants ?✓ Est-ce que les locaux du restaurant scolaire sont accueillants ?✓ Est-ce que les enfants sont intéressés par les activités proposés ?	<ul style="list-style-type: none">✓ Est-ce que les enfants arrivent à s'organiser en tant que chef service ?

✚ Développer l'éducation à la santé :

Permettre à l'enfant de découvrir des repas équilibrés	Favoriser l'autonomie des enfants
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Est-ce que les enfants goûtent à tout ? ✓ Est-ce que les agents trouvent le temps de faire lire les menus aux enfants ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Est-ce que les enfants sont sensibles aux outils créés ? ✓ Y-a-t-il moins de gaspillage ? ✓ Est-ce que les enfants se lavent les mains avant le repas ? ✓ Est-ce-que les agents ont des outils adaptés pour sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire ?

✚ Respecter les rythmes de vie de tous en assurant la sécurité physique, morale et affective des enfants :

Adapter le projet aux différentes tranches d'âges et besoins des enfants	Améliorer les conditions de travail des intervenants durant le temps méridien
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Est-ce que les activités permettent aux enfants de se détendre ? ✓ Sont-elles assez variées ? ✓ Arrivons-nous à avoir le silence durant les repas ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Est-ce que les agents arrivent à gérer les API ou les régimes alimentaires ? ✓ Est-ce-que les groupes de travail permettent une cohésion de groupe et au développement d'outil sur le terrain ? ✓ Est-ce que les formations sont mises en place ? Combien dans l'année ? ✓ Est-ce-que l'entretien individuel annuel amène à faire évoluer le travail de l'agent ?

6- ANNEXES :

- Règlement intérieur
- Charte de vie au restaurant scolaire.